

PATRIMOINE LAUSANNOIS



MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DE LAUSANNE



La Cité sous pression

Ecole de Chimie

À la demande du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a organisé un concours d'idées pour une nouvelle salle du parlement vaudois et pour la réaffectation ou démolition de l'ancienne Ecole de Chimie, sise à la place du Château.

Ce concours a connu un succès quant à la quantité de projets rendus (114); la qualité et la valeur des idées sont restées en revanche très inégales. Le jury a été débordé par ce flot de projets et n'a manifes-

tement pas eu le loisir d'entamer une réflexion approfondie sur les implications réelles des diverses options en présence. Le jugement du concours a révélé, on ne pourrait mieux, ces lacunes et carences évidentes. Sur neuf projets primés, sept rasant purement et simplement l'Ecole de Chimie.

Par une lettre ouverte au Conseil d'Etat (à laquelle nous attendons encore une réponse depuis avril...), nous avons demandé que la suite des études ne soit pas une simple commande d'avant-projets aux lauréats. Nous propo-

Editorial

Vous tenez entre les mains la première édition du bulletin d'information trimestriel du Mouvement pour la Défense de Lausanne. Nous sommes heureux de pouvoir vous offrir aujourd'hui cet organe de liaison offrant une information plus régulière sur les activités de l'association.

Le premier objectif visé par cette modeste publication est d'améliorer notre action par la diffusion d'opinions. Nous souhaitons ainsi élargir le débat sur la protection du patrimoine lausannois, sauvegarde qui est notre but statutaire. En même temps, nous désirons encourager un développement de la ville se distinguant par un urbanisme et une architecture de qualité.

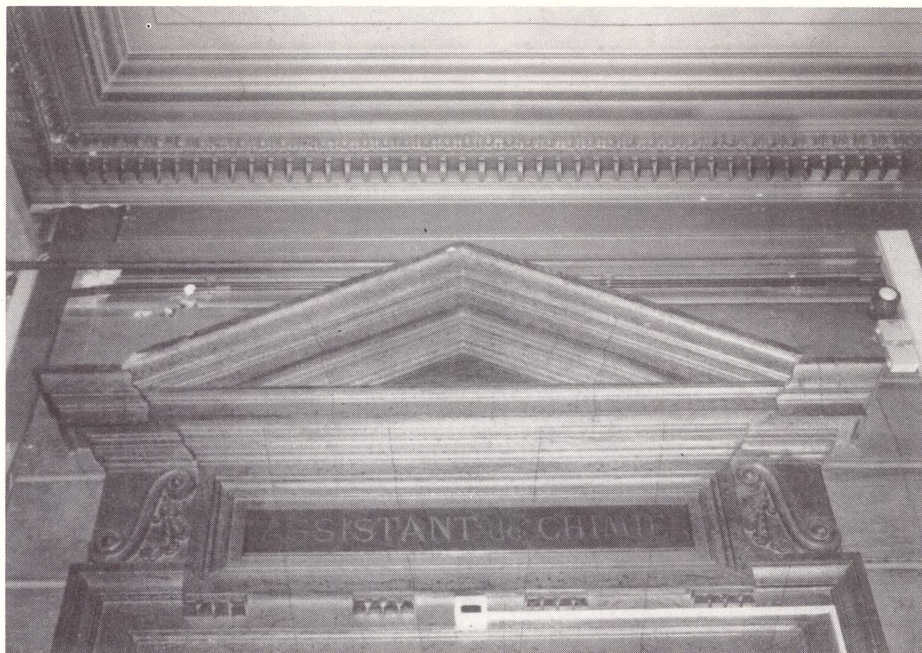
Nous savons cependant qu'un développement harmonieux ne peut se faire sans le respect de l'histoire. Nous espérons que *Patrimoine lausannois* contribue à cette approche différenciée du devenir urbain.

Roland Wetter, président

sions de définir plutôt, dans un premier temps, le développement souhaitable du site et «l'organisation du domaine bâti aux données historiques», selon les termes même du plan directeur communal.

Le Conseil d'Etat, envers et contre tout, et faisant fi de tout souci d'économie, persiste et signe par un «projet de décret accordant un crédit d'étude destiné à passer une commande d'avant-projets aux lauréats»

Nous en appelons une fois encore au plus élémentaire bon sens. Affirmer péremptoirement que l'Ecole de Chimie peut être supprimée sans grande perte est vraiment consternant. Lorsque de telles affirmations émanent du service de l'Etat en charge de la protection du patrimoine, voilà qui est carrément catastrophique. Le Mouvement pour la Défense de Lausanne réitère sa demande de procéder à une étude historique et architecturale approfondie de ce noble bâtiment, et d'examiner sa réaffectation avec un soin tout particulier. Convaincus de la valeur de cette architecture académique, vu l'importance du site, et certains que ces volumes peuvent retrouver une nouvelle fonction, nous avertissons les protagonistes de ce mauvais roman que le MDL mettra tout en oeuvre pour parer à l'irréparable.



PPA Vuillermet

En vue de la démolition-reconstruction de deux bâtiments à la rue Vuillermet, la Municipalité a mis à l'enquête en juillet un plan partiel d'affectation.

Notre mouvement s'est opposé à ce plan qui permettrait de construire, à côté de la Cathédrale, un bâtiment avec des toitures en terrasses, verrières, bow-windows, oriels, balcons, canaux de ventilation visibles, éclairages zénithaux,

bacs à plantes, prises d'air, etc. (sic!). Pourrait-il encore manquer quelque chose à ce catalogue? Oui, un mur d'enceinte de trois niveaux qui jouerait le rôle de façade sur la place de la Cathédrale nord. Quelle désolation!

N'y a-t-il pas lieu de conserver ce qui peut l'être et d'éliminer les verrues par une intervention plus douce que le trax? MDL demande résolument que ce mauvais projet soit remis sur le métier.

Rue Cité-Derrière

Le Conseil Communal avait accepté, après un débat plutôt confus, un plan partiel d'affectation permettant la démolition du numéro 20 et la transformation des numéros 18 et 28. Un projet a été mis à l'enquête en novembre 1994 par le bureau d'architectes R. Luscher.

Notre comité, conjointement avec la Société d'Art Public et les Amis de la Cité a été reçu par M. Luscher qui a donné toute explication utile et garanties quant au soin qui sera apporté à la réalisation. Dans la phase de mise à l'enquête, notre association a demandé que les études de détails, en particulier des baies, soient

poussées plus loin avant l'octroi du permis de construire. A notre souci, il a été répondu que les plans «seront encore travaillés dans le détail en vue de la réalisation en y apportant le même soin et la même recherche de qualité dont a fait l'objet l'ensemble des travaux».

Or voilà que pour l'exécution du projet, les bénéficiaires du droit de superficie (coopérative dont la direction opérative est assurée par GECO SA, la parcelle étant propriété de l'Etat de Vaud) décident de confier le chantier à une entreprise générale. Toutes les conditions sont dès lors réunies pour un adieu au soin du dé-

Patrimoine lausannois

Journal d'information destiné aux membres du Mouvement pour la Défense de Lausanne.

Editeur: MDL, case postale 3265, 1002 Lausanne.

Rédacteur responsable: Roland Wetter.

Mise en page, impression, envoi: Fondation Eben-Hézer, Lausanne.

Pour toute communication: Mouvement pour la Défense de Lausanne, case postale 3265, 1002 Lausanne.

Tél. et fax (021) 617 37 67.

Aménagement de la place de la Gare

tail et le bonjour aux compromis et à la prééminence du rendement au détriment de la qualité.

Soucieux de ne pas voir naître un ratage dans ce lieu sensible, MDL a demandé une nouvelle mise à l'enquête du projet. La demande a été écartée en nous assurant que le «nouvel architecte s'est engagé à exécuter les ouvrages selon les principes déjà mis en place». Certes, rien n'est encore fait à ce jour. Mais entre principes et réalité du terrain, il peut y avoir un fossé. Voilà l'ensemble des parties mises en garde.



La Municipalité de Lausanne a mis à l'enquête le projet de réaménagement de la place de la Gare. Notre comité s'est déclaré peu satisfait du projet présenté. Il estime en effet que celui-ci est avant tout une solution technique et fonctionnelle, alors que les aspects urbains et architecturaux sont relégués au second plan.

Nous regrettons en particulier que le bâtiment de la gare, dont l'architecture est remise en valeur par un investissement des CFF de plus de 50 millions de francs, soit caché par un rideau d'arbres qu'il est prévu de planter au milieu de la place, en alternance avec des mâts de drapeau (les balises de la Gare...). Nous aimons beaucoup les arbres.

Mais nous les déplorons lorsque ceux-ci sont plantés à mauvais escient, pour masquer dans le cas qui nous occupe les carences d'un projet qui mériterait encore une réflexion.

Nous osons espérer que notre appel à la concertation et à la poursuite de la réflexion soit entendu.

Sur un point au moins, tous les intervenants sont d'accord: un réaménagement de la place de la Gare est plus que nécessaire, c'est une priorité. Mais l'urgence n'est pas de mise. Après 30 ans d'attente, quelques mois de réflexion supplémentaires et d'essais de circulation ne sauraient qu'améliorer la réalisation de cette importante carte de visite de notre ville.

Echo de la dernière assemblée générale

L'assemblée générale 1995 a eu lieu le 10 mai dans un vénérable auditoire du Palais de Rumine. Comme à l'accoutumée, le moment le plus attendu de la partie statutaire est bien sûr le rapport présidentiel. Celui-ci a passé en revue les principales actions entreprises durant l'année écoulée. Il s'agissait plus particulièrement des balises d'Ouchy, du Château de Rovéréaz, de la ferme du Désert, du hall de la Société de Banque Suisse à la place Saint-François, du concours d'idées de la place du Château. Ce rapport n'avait pas la verdeur habituelle. Le Directeur municipal des Travaux, M. J.J. Schilt, qui nous a honoré de sa présence, s'est même déclaré «inquiet» du caractère presque élogieux dudit rapport. Cette retenue était-elle signe de fatigue? Non, c'était un geste d'élégance et le signe d'adieu d'un gentleman. Après vingt ans de présidence, Maître Lau-

rent Trivelli a décidé de passer la main.

Son successeur, nommé par l'assemblée, est M. Roland Wetter. Né à Lausanne, R. Wetter a accompli toutes ses



Le nouveau président

études dans sa ville natale. Après une formation de base d'ingénieur-électricien, il complète sa culture technique par une formation en sciences humaines: histoire de l'art, histoire religieuse, restauration des constructions historiques et musique. Il occupe actuellement à temps partiel un poste d'ingénieur à l'EPFL dans le domaine de l'électromécanique et des machines électriques, tout en conservant une activité indépendante dans ses autres domaines de prédilection. Ayant toujours résidé à Lausanne, R. Wetter est un grand connaisseur de la ville. Marié, père de deux filles, le nouveau président est un quadragénaire débutant: suffisamment jeune encore pour avoir le souffle nécessaire à la fonction, mais suffisamment expérimenté pour faire face aux multiples sollicitations du poste.

Nous lui souhaitons bon vent!

Carnet de notes du comité

- Un membre du MDL s'inquiète du délabrement de la **fermette de Dorigny** sise en bordure de la route cantonale. Nous avons demandé une entrevue avec les Constructions Fédérales, représentantes du propriétaire, pour la prise de mesures conservatoires.
- Opposition à la fermeture de balcons à l'avenue **Vinet 6 et 16**.
- Demandé à la **Fondation de l'Hermitage** qu'elle renonce définitivement à sa construction provisoire sise à l'ouest de la maison de maître. La vue est si parfaitement obstruée qu'il a fallu mettre un poteau indicateur annonçant qu'une vue splendide se trouve plus au sud !
- Obtenu une modification du projet de **café/restaurant à Vidy**. Une vue sur le lac et les Alpes a pu ainsi être préservée.

- Pris connaissance du projet des **Hospices cantonaux** au pied du CHUV. Le MDL accepte ce projet cohérent dans la démarche urbanistique et confie aux autorités la preuve du besoin pour cette construction.
- Pour préserver le **site de la Riponne**, demandé à la Protection Civile d'installer la nouvelle sirène non pas sur le bâtiment du Mövenpick mais sur celui de l'Etat de Vaud, plus à l'arrière.
- Accepté le projet d'agrandissement des «**écuries**» de **l'IMD**, au chemin de Bellerive. Nous regrettons certes que la cour de ce bâtiment soit bâtie, mais comprenons le but légitime de cette construction; nous félicitons l'architecte (bureau Parel, M. J. Dumas) du soin apporté au projet et du respect de la construction historique.
- Opposition à l'abattage de quatre arbres d'essence majeure dans le cadre d'un réaménagement des places de parc dans la **campagne du CESSRIVE**.

- Proposé diverses améliorations à l'aménagement du **chemin des Fleurettes**, dans le cadre de l'introduction de la zone 30 km/h.
- Effroi à la **place de la Riponne**: la fontaine est déjà considérée comme objet propre au recyclage... dans le cadre des Recyclades !
- Reçu des Télécom PTT un exemplaire de la convention réglant la suppression des «oreilles» (= antennes paraboliques) de **l'Hôtel-des-Postes à Saint-François**. La lettre d'accompagnement se terminait par la phrase: «En vous remerciant d'avoir soutenu nos efforts pour redonner à la toiture de l'Hôtel-des-Postes de Saint-François son aspect originel...». Heureux propriétaire qui comprend que nos interventions sont un soutien à la préservation de sa propriété!

JAB

1002 Lausanne



On nous annonce

L'association **Musique Métropole**, dont l'action déterminée a permis la sauvegarde de la salle du Métropole et son actuelle réhabilitation, organise une **journée portes ouvertes le dimanche 22 octobre 1995**. Le Mouvement pour la Défense de Lausanne y tiendra un stand d'information.

Tous nos membres sont cordialement conviés à cette journée, au cours de laquelle seront organisées des visites

guidées ainsi que plusieurs prestations musicales (le programme détaillé sera présenté dans la presse). Une plaquette consacrée à cette salle et un disque compact seront mis en vente ce jour-là (Fr. 120,- les deux); le bénéfice est destiné à la restauration de ces lieux. Pour plus de renseignements: Association Musique Métropole, case postale 2141, 1002 Lausanne Tél. 312 89 65.